



EXEMPLES DE MISE EN CAUSE AU TITRE DU DEVOIR DE CONSEIL

1 NE RIEN DIRE PEUT SUFFIRE À ÊTRE TENU RESPONSABLE

LES FAITS

Une entreprise de chauffage intervient dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel. Peu de temps après son passage, un incendie se déclare. L'expertise met en évidence une alimentation électrique vétuste, pourtant visible lors de l'intervention.

MISE EN CAUSE

La responsabilité du professionnel a été retenue : il aurait dû signaler ce défaut apparent et recommander l'intervention d'un électricien.

À RETENIR



- ✓ Même hors de votre champ d'intervention direct, un défaut visible doit être signalé.
- ✓ Ne pas alerter peut suffire à engager votre responsabilité.





EXEMPLES DE MISE EN CAUSE AU TITRE DU DEVOIR DE CONSEIL

2 SANS CONSEIL LA CONFORMITÉ NE PROTÈGE PAS

LES FAITS

Une entreprise de génie climatique réalise une installation conforme à la réception. Quelques années plus tard, des dysfonctionnements et une usure prématurée du matériel apparaissent.

MISE EN CAUSE

Il est reproché au professionnel de ne pas avoir préconisé la mise en place d'un contrat d'entretien et de vérifications régulières.

À RETENIR

- ✓ Une installation conforme ne suffit pas à vous exonérer de votre devoir de conseil.
- ✓ Informer sur l'entretien et le suivi est essentiel pour sécuriser votre intervention dans le temps.





EXEMPLES DE MISE EN CAUSE AU TITRE DU DEVOIR DE CONSEIL

3 CE QUI IMPOSE D'ALERTER

LES FAITS

Une entreprise de plomberie réalise une installation d'eau chaude et froide dans un établissement médical. Par la suite, une contamination à la légionellose est constatée.

MISE EN CAUSE

La responsabilité est retenue : connaissant l'activité du client, le professionnel aurait dû alerter sur les risques spécifiques et recommander des mesures adaptées.

À RETENIR



- ✓ Le respect du devoir de conseil doit être adapté à l'usage des installations.
- ✓ Le contexte du client (usage en milieu hospitalier) renforce votre obligation d'alerte.





EXEMPLES DE MISE EN CAUSE AU TITRE DU DEVOIR DE CONSEIL

4

UN ENVIRONNEMENT À RISQUE NON ANTICIPÉ

LES FAITS

Une entreprise d'isolation stocke des matériaux dans un local en activité avant leur pose. À proximité, des travaux par points chauds sont réalisés. Un incendie se déclare.

MISE EN CAUSE

Sa responsabilité est retenue car, connaissant l'activité de son client, elle aurait dû clairement alerter sur le caractère inflammable de ces matériaux.

À RETENIR



- ✓ Une intervention ciblée ne dispense pas d'une vision d'ensemble de l'installation.
- ✓ Le devoir de conseil implique de signaler les anomalies et de préconiser des vérifications complémentaires.





EXEMPLES DE MISE EN CAUSE AU TITRE DU DEVOIR DE CONSEIL

5 INTERVENIR SANS CONTRÔLE GLOBAL PEUT ENGAGER VOTRE RESPONSABILITÉ

LES FAITS

Une entreprise d'électricité intervient pour remplacer un disjoncteur défectueux. Peu de temps après son passage, un incendie se déclare.

MISE EN CAUSE

La responsabilité du professionnel est retenue : il aurait dû procéder à des vérifications plus globales de l'installation et alerter son client sur d'éventuels dysfonctionnements.

À RETENIR



- ✓ L'environnement d'intervention fait partie intégrante de votre devoir de conseil.
- ✓ Anticiper les risques en amont permet d'éviter des sinistres et des mises en cause.





L'Auxiliaire BTP

Plus qu'un assureur, **L'Auxiliaire est un partenaire à vos côtés** pour prévenir, conseiller et agir !

Retrouvez-nous aussi sur www.auxiliaire.fr !

